



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le 28 mars et à 20 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 22 mars, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 26

Représentés : 3

Absents : 3

Etaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Yvette BADOIL, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Patrick BOURGEOIS, M. Alain CAMPION, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Robert DESPLACE, M. Paul FERRE, M. Gilbert GROS, Mme Lysiane GUIRAL, M. Raphaël LAMURE, Mme Irène LECLERC, M. Bernard LITAUDON, Mme Muriel LUGA-GIRAUD, M. Jean-Michel LUX, Mme Sandrine MERAND, M. Philippe PROST, M. Thierry SEVES, M. Marc TATON, Mme Marie-Monique THIVOLLE, M. Serge VARVIER, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN, M. Nicolas ZIELINSKI.
Etaient absents : M. Vincent GELAS (pouvoir à Mme Yvette BADOIL), M. Guy MORILLON (pouvoir à M. SEVES), Mme Marielle THOMAS (pouvoir à M. Nicolas ZIELINSKI).
Secrétaire de séance : Mme Patricia CHMARA

N°2017/03/28/01 – Représentation de la Communauté de Communes VAL DE SAONE CENTRE au sein de l'Association ALEC 01

DESIGNE M. Jean-Pierre CHAMPION pour représenter la Communauté de Communes Val de Saône Centre au sein du « collège A » de l'Agence Locale de l'Energie et du climat de l'Ain.

N°2017/03/28/02 – COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

PREND ACTE DE LA COMPOSITION DE LA CLECT, qui comprend les membres suivants désignés par les conseils municipaux :

Chaleins	M. Gilbert GROS
Francheleins	Mme Mireille PROST
Garnerans	M. Dominique VIOT
Genouilleux	M. Robert DESPLACE
Guéreins	M. Guy MORILLON
Illiat	M. Bernard LITAUDON
Lurcy	Mme Nathalie BISIGNANO
Messimy-sur-Saône	Mme Yvette BADOIL
Mogneneins	M. Michel AUBRUN
Montceaux	M. Jean-Claude DESCHIZEAUX
Montmerle-sur-Saône	M. Raphaël LAMURE
Peyzieux-sur-Saône	Mme Monique THIVOLLE

Saint-Didier-sur-Chalaronne	Mme Muriel LUGA GIRAUD
Saint-Etienne-sur-Chalaronne	Mme Sandrine MERAND
Thoissey	M. Gilbert BOUCHY

N°2017/03/28/03 – Droit à la formation des élus

DECIDE

1° D'inscrire le droit à la formation dans les orientations suivantes :

- Etre en lien avec les compétences de la communauté ;
- Renforcer la compréhension de la gestion des politiques locales ;
- Etre exercé auprès d'un organisme agréé ;

2° De fixer le montant des dépenses de formation à 2 500€ par an ;

3° D'autoriser le Président de la communauté à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du droit à la formation ;

4° De prélever les dépenses de formation sur les crédits à inscrire au budget de la communauté pour les exercices 2017 et suivants du mandat en cours.

N°2017/03/28/04 – Aménagement de cheminements modes doux RD933 et VC11 : demande de subvention auprès de la Région au titre du contrat de territoire

AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention auprès de la Région Rhône Alpes Auvergne 2017, pour l'aménagement de trois liaisons modes doux sur les communes de Montceaux, de Montmerle sur Saône et de Guéreins,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel au titre de la demande de subvention auprès de la Région défini comme suit :

Projet	Dépenses HT	Subventions sollicitées et autres financements	Recettes
Travaux, missions de contrôle, études	206 000 €	Région Auvergne Rhône -Alpes (30 % du coût prévisionnel de l'opération HT)	61 800 €
		Conseil Départemental de l'Ain au titre de la Dotation territoriale 2017 (25% des dépenses HT)	51 500 €
		Etat – DETR 2017 (25% des dépenses HT)	51 500 €
		Solde à charge non subventionné	41 200 €
TOTAL DEPENSES	206 000 €	TOTAL RECETTES	206 000 €

N°2017/03/28/05 – Aménagement de cheminements modes doux RD933 et VC11 : demande de subvention au titre de la DETR 2017

AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017, pour l'aménagement de trois liaisons modes doux sur les communes de Montceaux, de Montmerle sur Saône et de Guéreins,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel au titre de la demande de subvention DETR défini comme suit :

Projet	Dépenses HT	Subventions sollicitées et autres financements	Recettes
Travaux, missions de contrôle, études	206 000 €	Etat –DETR 2017 (25% du coût prévisionnel de l'opération HT)	51 500€
		Conseil Départemental au titre de la Dotation territoriale 2017 (25% des dépenses HT)	51 500 €
		Région Auvergne Rhône -Alpes (30 % du coût prévisionnel de l'opération HT)	61 800 €
		Solde à charge non subventionné	41 200 €
TOTAL DEPENSES	206 000 €	TOTAL RECETTES	206 000 €

N°2017/03/28/06 – Approbation des principes d'aménagement de la zone d'activités VISIONIS 5 sur la commune de Montmerle S/S

APPROUVE le projet d'aménagement de la zone d'activités VISIONIS 5 comprenant les principes suivants :

- une largeur de plateforme de voirie avec les accotements de 15 ml minimum ainsi qu'une courbe suffisante pour ralentir la vitesse et éloigner le trafic des propriétés,
- une zone tampon de 15 ml minimum en périphérie de toute la zone, avec engagement d'édicter une servitude de non-aedificandi sur les parcelles concernées,
- le respect des surfaces de parcelles tel que projeté, sans possibilité de vendre deux parcelles pour l'implantation d'une seule entreprise, afin d'éviter l'aménagement de trop grandes structures, vectrices de nuisances pour les riverains.

N°2017/03/28/07 – Autorisation de signer un devis relatif au dossier de Permis d'Aménager pour l'aménagement de la zone d'activités Visionis 5 sur la commune de Montmerle sur Saône

ACCEPTE le devis du Cabinet MOREL Dominique, Géomètre-Expert-Foncier à Belleville S/S, d'un montant de 18 900.00 € HT,

AUTORISE le Président à signer avec le cabinet MOREL un marché public de prestations intellectuelles, d'un montant de 18 900.00 € HT, soit 22 680.00 TTC, à imputer en section de fonctionnement sur le budget principal à l'article 6226 (honoraires).

PRECISE que cette dépense sera transférée sur le budget annexe VISIONIS 5 lorsqu'il sera créé.

N°2017/03/28/08 – Autorisation de signer un devis relatif au dossier de Permis d'Aménager et à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la zone d'activités VISIONIS 6 sur les communes de Guérens et Montceaux

ACCEPTE le devis du Cabinet MOREL Dominique, Géomètre-Expert-Foncier à Belleville S/S, d'un montant de 16 920.00 € HT,

AUTORISE le Président à signer avec le cabinet MOREL un marché public de prestations intellectuelles, d'un montant de 16 920.00 € HT, soit 20 304.00 TTC, à imputer en section de fonctionnement sur le budget principal à l'article 6226 (honoraires).

PRECISE que cette dépense sera transférée sur le budget annexe VISIONIS 6 lorsqu'il sera créé.

N°2017/03/28/09 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

N°2017/11 – Modificatif à la décision de création d'une régie de recettes de l'Office de Tourisme

Vu la décision n° 2017/10 créant une régie de recettes de l'Office de Tourisme,

Vu l'avis conforme de Madame Mireille PELTIER, Comptable public assignataire, en date du 10 mars 2017,

Article 1^{er} :

L'article 5 de la décision n° 2017/10 est modifié comme suit :

« Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- en numéraire,
- au moyen de chèques bancaires.

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'une facture de ticket valant quittance (carnet à souches numérotées). »

Article 2 :

Les autres dispositions de la décision n° 2017/10 sont inchangées.

N°2017/12 – Modificatif à la décision de création d'une régie de recettes de l'Accueil de Loisirs

Vu la décision n° 2017/04 créant une régie de recettes de l'Accueil de Loisirs,

Vu l'avis conforme de Madame Mireille PELTIER, Comptable public assignataire, en date du 10 mars 2017,

Article 1^{er} :

L'article 5 de la décision n° 2017/04 est modifié comme suit :

« Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- en numéraire,
- au moyen de chèques bancaires,
- par chèques vacances,
- par chèques emplois service universel CESU préfinancés.
- par carte bancaire à distance, étant précisé que la régie possèdera un compte de dépôt de fonds au trésor pour l'encaissement de ses recettes

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'une facture.»

Article 2 :

Les autres dispositions de la décision n° 2017/04 sont inchangées.

N°2017/13 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER - Vente SCI MARINA / M. Jean-Jacques BEAUX et M. Philippe GERARDIN

Vu la délibération 2017/01/10/06 du conseil communautaire du 10 janvier 2017 donnant délégation à M. le Président pour se prononcer sur les déclarations d'intention d'aliéner (D.I.A.),

Vu la délégation par la commune de Guéreins du droit de préemption urbain au profit de la Communauté de Communes Val de Saône Centre (zone Ux1),

Vu la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) transmise par l'étude de Maître Dominique RICHARD, Notaire à Montmerle S/Saône (01090) dans le cadre de la vente de la parcelle cadastrée C n°1726 Au RIVOLLAY à GUEREINS.

Article 1^{er}:

Il est décidé de ne pas préempter les biens situés Au RIVOLLAY à GUEREINS (parcelle C n°1726 de 3 000 m²) dont la vente est envisagée au prix de 300 000 euros par la SCI MARINA au profit de M. Jean-Jacques BEAUX et de M. Philippe GERARDIN.

Fait à Montceaux, le 28 mars 2017

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX



AFFICHE du :

Au :